

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2025

VISANT À REPORTER LE RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES MEMBRES DU CONGRÈS
ET DES ASSEMBLÉES DE PROVINCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE POUR
PERMETTRE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DU 12 JUILLET 2025 - (N° 1969)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall,
Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor,
Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-
Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de suppression, nous souhaitons rappeler que la présente proposition de loi vise à mettre en oeuvre un projet d'accord qui n'a pas recueilli l'approbation de l'ensemble des partenaires politiques locaux.

Le projet d'accord de Bougival signé par l'ensemble des acteurs le 12 juillet 2025 prévoit que "L'ensemble des partenaires s'engage à présenter et à défendre le texte en l'état". La signature des partenaires ne valait pas approbation du projet d'accord, ils devaient ensuite le présenter à leur base. Or, le FLNKS a désormais pris clairement position contre l'accord, tout comme le Sénat coutumier. Sans approbation du FLNKS, acteur politique central et historique de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie, et donc sans l'approbation de l'ensemble des partenaires historiques, un accord est voué à l'échec, voire même au chaos si l'Etat tente de l'imposer malgré tout.

Les accords de Matignon en 1988 puis de Nouméa en 1998 ont réuni l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun, impliquant négociations et concessions de la part de l'Etat, des loyalistes et des indépendantistes. Le choix de la paix implique une haute exigence afin de tendre vers un

apaisement de la situation. Le choix du passage en force sans consensus c'est au contraire le risque du chaos, loin du "pari de l'intelligence" défendu par Jean-Marie Tjibaou.

Le consensus des acteurs concernés localement demeure la clef de réussite du futur accord sur l'avenir institutionnel de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Or, Christian Tein, président du FLNKS, a réitéré ces derniers jours l'opposition de la coalition indépendantiste à la présente proposition de loi car il estime que ce texte constitue "une régression politique majeure [qui] mettrait fin unilatéralement au processus de décolonisation engagé par l'accord de Nouméa" et qu'imposer Bougival "c'est prendre le risque de répéter les erreurs du passé". Nous nous opposons donc à au troisième report des élections provinciales tant qu'un accord de l'ensemble des acteurs n'est pas trouvé.